



Question écrite posée par Madame Michaux : La réduction « membre forestois » pour la cotisation à Forest Domaine

Depuis plus de trente ans, une réduction de 10 € était accordée sur les cotisations semestrielles pour le tennis à Forest Domaine.

Les membres viennent de recevoir le document de réinscription et la facture et -outre le fait que la cotisation a bien augmenté (elle passe de 270 à 290€ pour la saison d'été) - la réduction de 10€ pour les membres forestois, n'apparaît plus. Les membres forestois, déjà pas mal bousculés par le nouveau plan de stationnement plus onéreux, sont étonnés et déçus par cette mauvaise nouvelle.

Aussi j'aimerais avoir plus d'information sur la suppression de cet avantage.

- Pouvez-vous me dire par qui a été prise la décision de supprimer cet avantage ou quelles en étaient les raisons ?
- Pourrait-on envisager que cet avantage soit à nouveau accordé dans le futur ?

Réponse de Monsieur Mugabo :

Madame la Conseillère,

Je vous remercie pour votre interpellation mais surtout d'avoir attiré notre attention sur ce changement tarifaire.

Il est en effet interpellant dans la mesure où la convention de concession prévoit bien un tarif spécifique pour les forestois ainsi que des modalités précises pour procéder à l'indexation de celui-ci.

Nous allons donc, à la suite de votre interpellation, écrire un courrier au concessionnaire pour lui demander des précisions quant à ce changement et le cas échéant lui rappeler ces obligations contractuelles.

En vous remerciant encore, Madame la Conseillère.